

COMMUNIQUE DE PRESSE

Habitat indigne : Information des élus et des agents territoriaux

Les lundi 25 et mercredi 27 juin derniers, ce sont tenues deux réunions d'information et d'échange sur le thème de la Lutte contre l'Habitat Indigne, à Auch puis à Nogaro. L'organisation a été confiée au Centre national de la fonction publique territoriale

Au cours de ces deux journées sont intervenus : pour le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI - instance partenariale co-présidée par l'Etat, le Conseil Général et la Mairie d'Auch), l'Association des Maires du Gers, la DDT 32, l'ARS, l'ADIL du Gers, ainsi que des maires de communes gersoises.

Le PDLHI a inscrit dans son plan d'action un volet « sensibilisation-information » des élus et des agents territoriaux, afin de les accompagner dans leurs démarches.

En effet, cette problématique est bien présente dans le Gers comme dans la grande majorité des départements ruraux. Elle est notamment liée à l'ancienneté de notre parc de logements et nécessite une attention particulière.

Après une présentation du contexte local de l'habitat indigne, des missions des partenaires du PDLHI et un rappel juridique sur les responsabilités des élus en matière de respect des règles sanitaires dans l'habitat, le débat a été enrichi par l'évocation de situations rencontrées par des maires.